

SECTION
IRAN
ET MONDE
MUSULMAN
D'ASIE

CONFÉRENCE
N°2

DROIT DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL EN IRAN

5 FÉVRIER 2018 • 18h > 21h

Yacht Club de France
41 avenue Foch - 75016 Paris



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

17h30 > Accueil
18h-21h > Conférence
21h > Cocktail

CYCLE DE CONFÉRENCES ARBITRAGE INTERNATIONAL EN IRAN

La section « Iran et monde musulman d'Asie » de la Société de législation comparée organise prochainement un cycle de conférences sur le thème de l'arbitrage international en Iran. Elles se tiendront respectivement en France le 5 février 2018 et en Iran ultérieurement. Ces conférences apportent un regard novateur sur la pratique de l'arbitrage en Iran en soulignant les aspects communs entre la France et l'Iran. La globalisation de l'arbitrage explique que l'Iran pays nouvellement réinvesti dans la sphère internationale, soit au cœur de ce cycle de conférences. Les intervenants sont des professionnels du droit de l'arbitrage, des avocats, et des universitaires.

PRÉSENTATION

Kourosh Shamlou, *avocat au Barreau de Paris, associé fondateur du cabinet Shamlou Law, président de la section « Iran et monde musulman d'Asie » de la Société de législation comparée*

MOT DE BIENVENUE

Jacques Potdevin, *Président de JPA International*
Hervé Puteaux, *Directeur général de JPA International*
Béatrice Castellane, *avocate au Barreau de Paris, présidente de la section « Droit de l'arbitrage » de la Société de législation comparée*

INTERVENANTS

Hamid Gharavi, *avocat au Barreau de Paris, associé fondateur du cabinet Derains Gharavi*

Les TBIs comme solution aux sanctions et pressions américaines pour les investisseurs iraniens à l'étranger ou les investisseurs étrangers en Iran

François Ameli, *avocat au Barreau de Paris, Cabinet CKR Law, Directeur département de licence - École de droit de La Sorbonne*

Question liées à l'exécution en Iran des sentences arbitrales internationales

Xavier Nyssen, *avocat au Barreau de Paris, Bruxelles et New York, associé du cabinet Dechert LLP*

L'arbitrage commercial et Iran

CONCLUSION

Elie Kleiman, *avocat au Barreau de Paris, Managing Partner du cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer*

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire avant le 1^{er} février dans la limite des places disponibles auprès de la Société de législation comparée : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com
La participation à ce colloque est gratuite. Merci de vous munir d'une pièce d'identité.